Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026080-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 29/05/2026

L'an 2026 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h38), COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : MM : RENIMEL Pascal à MME PIEL Mickaëlle, SARAZIN Claude à M COWET Vincent
Absent(s) : Mme PLUMIER Julie
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

8. 2026 -080 2026-080_(4.4)_DIPOSITIF ARGENT DE POCHE 2026

Monsieur Le Maire indique au conseil communal que le dispositif argent de poche consiste à proposer aux jeunes, de **14 à 17 ans**, la réalisation de missions sur le territoire de la ville de Guer, encadrées et indemnisées. Il est proposé de renouveler cette opération afin de répondre à divers objectifs pour permettre aux jeunes du territoire :

- de trouver "un petit boulot" à un âge où les propositions sont rares ;
- de découvrir les métiers de la Ville de Guer ;
- de découvrir le travail en équipe ;
- de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- de valoriser leur image aux yeux des adultes ;
- d'éveiller les intérêts pour la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal propose donc de renouveler ce dispositif dans les conditions suivantes :

- Sur signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique ou administratif pour le compte de la ville de Guer ;
- Limité aux résidents de la ville de Guer ;
- Interventions des jeunes candidats par créneaux de 3 h 30 par jour (sur une demi-journée) incluant 30 minutes de pause, dans la limite de 5 demi-journées par jeune, au maximum, sur l'été (du 29 juin

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026080-DE

au 28 août), sans possibilité de cumuler deux créneaux sur une même journée ; mais en se laissant la possibilité d'étendre le nombre de demi-journée en fonction des besoins du service et des crédits budgétaires disponibles ;
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu (dans les jours suivants) ;
- Encadrement assuré par des agents de la ville de Guer.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De renouveler le dispositif dit « argent de poche » à la ville de Guer sur la nouvelle tranche d'âge de 14 ans à 17 ans,
- De fixer le tarif de 15 € par mission de 3 h 30,
- De créer une régie,
- D'inscrire la dépense au budget 2026,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce et prendre toute décision pour l'application de cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ